

CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 19 SEPTEMBRE 2022

COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 19 septembre 2022 à la mairie sous la présidence de Bruno LESSAULT Maire.

Etaient présents : Bruno LESSAULT, Françoise LIMOGES, Catherine GUILLAUMIN, Maryvonne BOUQUIN, Adrien GAUGRY, Isabelle DEBEURRE, Madeleine MAREUIL, Jean-Yves GAPIN, Sophie COGNACQ.

Absent excusé : Pascal FILLON (donne pouvoir à Madeleine MAREUIL).

Absent : Thierry DUJON.

Secrétaire de séance : Sophie COGNACQ

Visite de l'école

1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 juin 2022

Un membre du conseil demande un éclaircissement sur le multiservice.

Vote : contre 0 ; abstention 0 ; pour 10.

2 – Délibération reversement de la taxe d'aménagement à la communauté de communes Boischaut Champagne.

Le maire explique que le reversement de la taxe d'aménagement envers les EPCI devient obligatoire dès lors que les EPCI supportent des charges d'équipements publics sur le territoire de la commune. La commune n'est pas concernée car elle ne perçoit pas de taxe d'aménagement.

Le conseil vote contre à l'unanimité.

3 - Délibération pour autoriser le maire à signer la convention partenariale pour la mise en œuvre de la route équestre européenne d'Artagnan.

Notre commune va être traversée par l'itinéraire structurant de la route européenne d'Artagnan, certifiée itinéraire culturel du Conseil de l'Europe. Il suit les traces du Mousquetaire historique qui a parcouru l'Europe à cheval au service du roi Louis XIV en reliant Lupiac à Maastricht.

Le Syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry coordonne les investissements afin de mutualiser les dépenses. Une convention de partenariat pour la réalisation du projet est proposée.

La commune va être traversée sur 4 km. Aucun coût n'est à prévoir.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le projet et autorise le maire à signer la convention.

4 Délibération admission en non-valeur.

Le percepteur nous informe de certaines dettes qui ne peuvent être recouvrées car elles sont trop anciennes ou intégrées aux dossiers de surendettement.

M. COLAS nous demande donc de les passer en non-valeur :

- Compte 6541 : 298.01 €

- Compte 6542 : 232.48 €

Le conseil accepte à l'unanimité.

6 – Délibération tarif location de la maison des associations ainsi que le prêt et le transport des ramées

Les tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2023. La salle des fêtes est **indisponible jusqu'au mois d'octobre 2023 sous réserve d'achèvement des travaux de l'école**

| <u>SALLE DES FETES</u> | Habitants de la commune | | Hors commune | |
|--|-------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| | Associations | Particulier | Associations | Particuliers |
| <u>Location des salles non compris cautions salles et vaisselle</u> | | | | |
| • Grande salle – Week-end | | 160 € | | 200 € |
| • Petite salle – Week-end | | 56 € | | 70 € |
| <u>Caution salle des fêtes + vaisselle</u> | | | | |
| • Grande salle | | 300 € | | 300 € |
| • Petite salle | | 200 € | | 200 € |
| <u>Manifestation + repas</u> | 50 € | | | |
| <u>Réunions diverses</u> | Gratuit | | | |
| <u>Option nettoyage</u> | 60 € | | 60 € | |
| <u>LOCATION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS</u> | Habitants de la commune | | Hors commune | |
| | Associations | Particulier | Associations | Particuliers |
| | Gratuit | 10 € la journée 20 € le week end | 15 € la journée 30 € le week end | 15 € la journée 30 € le week end |
| <u>RAMÉES</u> | | | | |
| 1 ramée, ferme garnie | Gratuit | 10 € | 15 € | 20 € |
| 3 ramées, fermes garnies | Gratuit | 20 € | 15 € | 35 € |
| <u>TRANSPORT</u> | 20 € | 20 € | 40 € | 40 € |
| <u>CAUTION</u> | 200 € | | | |
| <u>MONTAGE</u> | Pas de montage | | | |

Vote : contre 0 ; abstention 0 ; pour 10.

7 - Questions diverses

1. Le repas des aînés, compte tenu de l'indisponibilité de la salle des fêtes, aura lieu à Rouvres les Bois. Le montant est de 30 € pour les plus de 70 ans, pris en charge par la municipalité. Mélanie D'Iss, chanteuse, animera ce moment de convivialité pour 250 €. Les colis sont commandés à la même société que l'an dernier. Une commande effectuée avant l'été a permis de bénéficier de tarifs préférentiels. Madame LIMOGES, 1^{ère} adjointe propose que les accompagnants paient 30 €. Il faudra prévoir une délibération. Le repas aura lieu le dernier dimanche de novembre.
2. Madame MARCHAND est partie et Monsieur TOYER, lingoteur devrait signer le bail au cours de septembre pour une durée d'un an renouvelable trois fois. L'état des lieux a été repoussé afin de permettre à Madame MARCHAND de nettoyer et de procéder ensuite à l'état des lieux. Des travaux vont être faits. Le nouveau locataire conserve le bar. Le logement est occupé par son employé.

Bruno LESSAULT, maire, informe les élus que le maire de Villegongis souhaite développer son auberge. Afin de permettre à la Communauté de Communes de s'engager dans ces travaux, les trois communes (Baudres, Brion, Bouges le Château) pourraient racheter leur multi-commerce. Ceci est une hypothèse de travail et de réflexion.

Concernant la reprise de l'épicerie, des candidats se sont présentés. Il n'est pas possible pour la commune, d'avoir un employé supplémentaire, nos finances ne le permettent pas. Dans l'attente de la reprise Le dépôt de pain est tenu par Madame BOUQUIN, à la mairie, le mardi et le jeudi et à la maison des associations le samedi matin, lors de l'ouverture de la bibliothèque.

3. Eclairage public, illuminations, horaires (coucher du soleil 21 h 6 h 30 lever soleil)
Nous avons décidé de diminuer à 22 h 30. Les illuminations de Noël fonctionneront avec les lampadaires.
4. Madame BODART souhaite acquérir le chemin communal à partir de la VC n°4 qui dessert sa propriété pour la rendre totalement privée. Le géomètre, venu établir un devis, a soulevé un problème. En effet, M. PICARD est obligé de passer par le chemin desservi par la VC n°9 pour accéder à son domicile. Or cela le fait passer chez Mme BODART. Le géomètre suggère de faire un échange de terrain afin de régler le problème. Ceci entraîne l'élaboration d'un acte administratif, réalisé en mairie. Le coût du bornage s'élève à 768 € pour chacune des parties.
Le conseil se demande si c'est à la commune de prendre cette dépense à sa charge, ceci pouvant entraîner d'autres demandes. Le conseil discute cette hypothèse préférant que les particuliers s'organisent entre eux sachant que la dépense sera plus élevée pour chacun des riverains.
5. Futurs projets : les berges de l'étang doivent être restaurées, les fenêtres du local des archives (ex logement de la Poste) doivent être remplacées, la toiture de la mairie est en très mauvais état. Les projets prioritaires seront discutés lors du prochain conseil municipal.
6. Suite au passage de la SOCOTEC lors de la vérification annuelle des installations électriques, des travaux de mise aux normes sont nécessaires. Les coûts envisagés sont importants :

| | |
|---------------------|------------|
| Mairie : | 1711,93 €, |
| Ateliers municipaux | 2505,60 €, |
| Église | 4047,05 €. |

Les travaux seront engagés cette année sur le site de la mairie. Le budget ne permet pas de faire plus.
7. En raison des sécheresses à répétition, le projet d'achat d'une poche de récupération d'eau pour l'arrosage des massifs fleuris pourrait être envisagée en fonction du budget.
8. La réfection la toiture de la petite salle des fêtes ainsi que le nettoyage de la noue de l'église sont terminés.
9. La livraison du broyeur prévue avant l'été est attendue pour fin septembre.
10. Le permis de construire du parc photovoltaïque de Baudres a été déposé auprès de la DDT. L'instruction dure entre 10 et 12 mois.

La séance est levée à 21 h 02